

Montpellier : d'un schéma des réseaux verts à la Trame verte et bleue

Identité du territoire



Localisation : Ville de Montpellier, Communauté d'Agglomération de Montpellier, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon

Superficie : 5 708 ha

Population : 258 366 habitants

Densité : 4 526 hab/km²

Spécificités du territoire :

Zones urbaines et périurbaines

Pressions identifiées :

8^{ème} ville de France, 3 500 habitants supplémentaires chaque année, 70 % du territoire artificialisé

Pour aller plus loin...

Site Internet

[Page Environnement-Biodiversité](#)

Contact

Hélène CHAMAYOU

Responsable du bureau d'étude et Paysage, en charge de la TVB

helene.chamayou@ville-montpellier.fr

Laurent GUILLAUME

Directeur adjoint Direction Paysage et Biodiversité

laurent.guillaume@ville-montpellier.fr

Tel : 04 67 20 99 00

Structure porteuse de l'action :

Ville de Montpellier



Entrée Thématique	Type d'action
<ul style="list-style-type: none"> x Aménagement et documents d'urbanisme x Milieux urbains 	<ul style="list-style-type: none"> x Identification / Cartographie x Sensibilisation / Communication

Contexte et historique de l'action

Historique de la démarche

La Ville de Montpellier poursuit une politique en faveur de la biodiversité et du développement durable depuis presque vingt ans. Elle s'est en effet engagée dans la gestion différenciée de ses espaces verts en 1995 et a rédigé sa charte de l'arbre à destination des maîtres d'œuvre travaillant sur l'espace public en 1996. En 2006, le schéma directeur des réseaux verts a été élaboré. Après une étude sur les friches et les délaissés urbains, le travail se poursuit aujourd'hui avec le projet de Trame verte et bleue.

En 2010, la Ville de Montpellier est la première de France à se doter d'un plan d'actions en faveur de la Biodiversité. Ce plan s'échelonne sur quatre ans et s'organise en trois axes : Observer et Connaître ; Conserver et Restaurer ; Sensibiliser et Éduquer ; il regroupe plus de 70 actions. Il comprend notamment une action dédiée à la réalisation du schéma des réseaux verts étudié en 2008.

Cette même année, la ville a développé un guide d'aménagement durable : le guide AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement). Ce guide a été conçu pour les promoteurs et les aménageurs.

Contexte

L'étude 2012-2015 « Élaboration de Trames vertes et bleues urbaines et valorisation de friches » est une action novatrice dans son domaine. Menée en parallèle de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique du Languedoc-Roussillon, les actions envisagées prennent en compte les orientations de ce schéma.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, un travail est également mené afin de prendre en compte les éléments constituant la TVB.

Place de la TVB dans le projet / la stratégie du territoire

Inscription de la TVB dans les autres documents de planification ou de gestion de l'échelle régionale

x Stratégie régionale pour la biodiversité

x Agenda 21

x SDAGE

Panorama des actions TVB mises en œuvre à l'échelle du territoire

Depuis les années 2000, la Ville de Montpellier réfléchit à la création de liens entre ses espaces verts, notamment les grands espaces verts périphériques. A l'origine, ce projet avait une vocation fonctionnelle (cheminement doux) d'amélioration du cadre de vie. Aujourd'hui l'enjeu est double : poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Montpelliérains et connecter les espaces de nature pour améliorer le fonctionnement des écosystèmes urbains et favoriser le déplacement et le maintien des espèces végétales et animales en milieu urbain.

2005 : Marathonienne

Le projet de créer une boucle périphérique piétonne et cyclable dans un cadre naturel pour connecter les parcs entre eux voit le jour sous le nom de « Marathonienne ». En effet, ce cheminement vert périphérique mesure environ 42 km.

2006-2008 : Schéma Directeur des Réseaux Verts

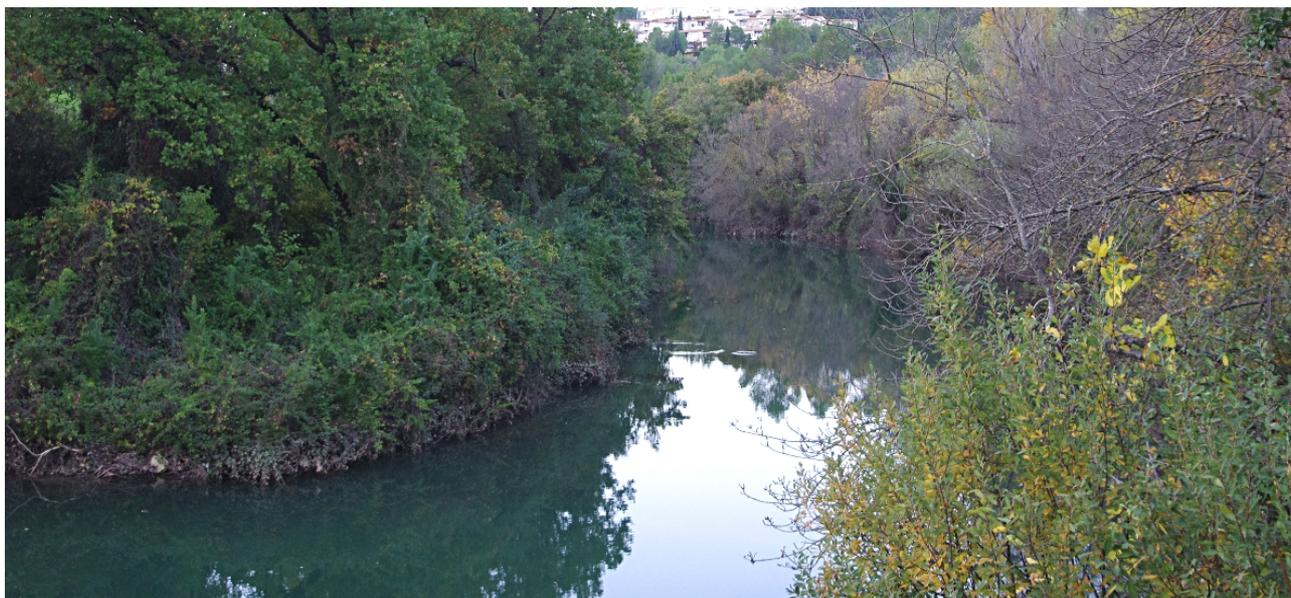
Une étude est menée sur la définition et la cartographie du schéma des réseaux verts.

Ce schéma regroupe à la fois :

- o la Marathonienne, qui fait le tour de la commune
- o des radiales (axes reliant le centre ville à la Marathonienne)
- o des boucles de quartiers



Parc de Font Colombe, composante de la Marathonienne et du Schéma des réseaux verts
© Aurélien Daloz - Aten



La Mosson © Aurélien Daloz - Aten

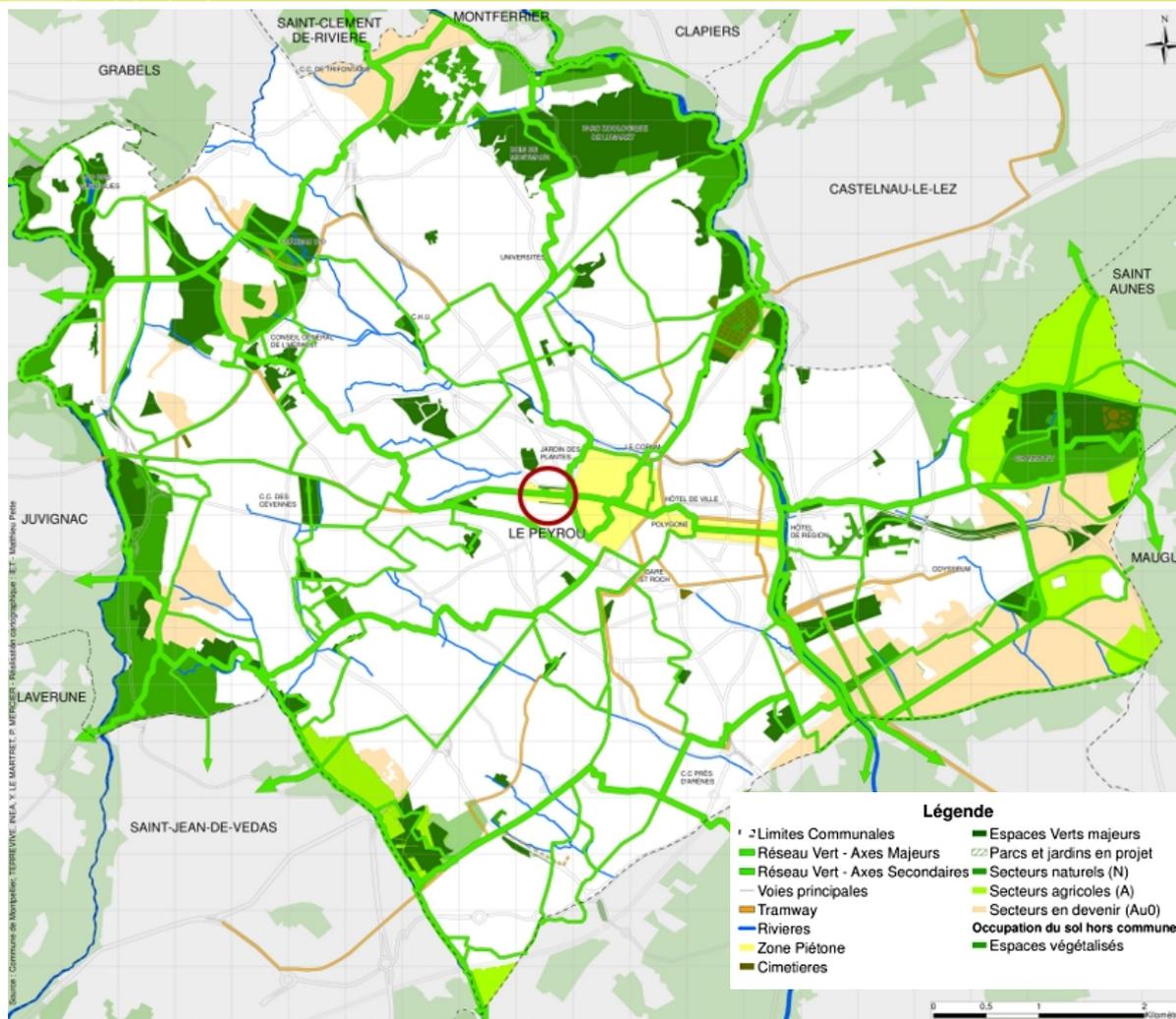


Schéma directeur des réseaux verts © Ville de Montpellier

2009-2010 : Stratégie de valorisation des friches et des délaissés urbains

Une étude de cartographie et caractérisation des délaissés urbains est menée au sein de trois quartiers montpellierains : les Aubes, le Millénaire et le quartier Croix d'Argent. Cette étude a permis d'identifier de nombreux délaissés urbains, de nature variée et présentant une opportunité intéressante pour densifier le maillage vert de la ville.

2012 : Identification des Zones d'Intérêt Ecologique (ZIE) à protéger

Une étude est lancée pour identifier les zones présentant un intérêt écologique sur un cinquième du territoire montpellierain. Cette étude permettra de protéger certains espaces d'intérêt de l'urbanisation en les identifiant dans le PLU.

2012-2015 : Étude et travaux pour initier la TVB urbaine sur la frange sud-est de Montpellier

La ville de Montpellier a répondu à l'appel à projet de l'Etat concernant « l'élaboration de Trames vertes et bleues urbaines et la valorisation de friches » en janvier 2012. La Direction Paysage et Biodiversité est lauréate de cet appel à projets. Des inventaires naturalistes sont entrepris en vue de préconiser une gestion et un aménagement de chaque site. Des travaux sont prévus pour rendre les sites accessibles au public et communiquer sur les enjeux de nature en ville, de Trame verte et bleue urbaine et plus largement sur la biodiversité en ville.

Présentation de l'action

Le projet d'élaboration de la Trame Verte et Bleue urbaine et de valorisation de friches se concentre sur cinq sites qui se trouvent dans le secteur sud-est de la ville soit au sein des quartiers Croix d'Argent, Près d'Arènes et Port Marianne.

Enjeux et objectifs

Le secteur sud-est de la ville de Montpellier est composé de :

- un ancien quartier industriel sans espace naturel aménagé et avec seulement quelques espaces verts de proximité dont la configuration évoluera dans 20-30 ans : *le quartier des Près d'Arènes* ;
- un quartier récent, dense et vertical avec de larges zones agricoles et naturelles, comprenant de nombreux bassins de rétention aménagés en espaces verts pour faire face aux contraintes hydrauliques : *le quartier Port-Marianne* ;
- un quartier ancien comprenant des espaces verts et de grandes surfaces agricoles ; il est également parcouru par la voie SNCF en direction de Sète : *le quartier Croix d'Argent*.

Près d'Arènes et Port-Marianne sont organisés de part et d'autre de la coulée verte formée par le Lez.

L'objectif sur ce secteur est de valoriser cinq sites identifiés comme des réservoirs de biodiversité ou des friches à fortes potentialités biologiques.

Ces cinq sites sont la friche des Pastourelles, la mare de Grammont, les abords de la Lironde, les rives du Lez (entre le pont Zuccarelli et l'autoroute A9), la plaine de Combemale.



Site de la plaine de Combemale © Ville de Montpellier

Ces sites feront l'objet d'inventaires « faune-flore ». Sur cette base, des aménagements seront proposés pour allier préservation des sites et fréquentation du public. Une communication sera faite à son intention, ainsi qu'aux jardiniers gestionnaires des sites, notamment par des formations et la mise en place de plans de gestion. Régulièrement, des inventaires seront réalisés afin d'évaluer l'impact des actions menées.

Identification et cartographie des continuités écologiques

Données utilisées

Données utilisées pour l'élaboration du Schéma des Réseaux Verts

- Données Trame Verte
 - Couléés Vertes (Lez, Mosson, Rieucoulon, Lironde...)
 - Poumons verts (Zoo, domaine d'Ô, Malbosc...)
 - Zones Agricoles (PLU : A) : Grammont, Méjanelle, Rieucoulon
 - Zones Naturelles (PLU : N) : Grammont, Est du quartier des Cévennes
- Données Trame paysagère et patrimoniale
 - EBC (Espaces Boisés Classés)
 - PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
 - Patrimoine bâti (aqueduc, folies...)
- Données Trame déplacement doux
 - Voies de tramway
 - Pistes cyclables
 - Chemin de Saint Jacques de Compostelle
 - GR (sentier de Grande Randonnées)

Données nouvelles prises en compte

- ZNIEFF type 1 et 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
- Natura 2000
- Études sur les friches et les délaissés des quartiers Croix d'Argent, les Aubes, Millénaire

Méthodologie d'identification de la TVB

Le périmètre de la TVB a été défini suite à l'identification de sites et de leur lien dans le cadre du schéma de réseaux verts et de l'étude sur les friches et les délaissés. Sa mise en œuvre s'inscrit également dans la temporalité des aménagements de la ville (évolution des quartiers, ZAC...).

Les sites identifiés sont sélectionnés pour leur potentiel et leur diversité naturelle, fonctionnelle et d'usage.

➤ **Réservoirs de biodiversité**

Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000), ZNIEFF, zones naturelles du PLU.

➤ **Réservoirs de biodiversité potentiels**

Espaces verts, espaces boisés classés et friches de plus de 1 ha, espaces agricoles du PLU lorsqu'ils sont en gestion écologique ou extensive...

➤ **Corridors écologiques**

Les espaces verts de moins de 1 ha constituent des corridors en « pas japonais » et permettent de mailler la trame : alignements d'arbres, cours d'eau et zones d'expansion de crue, espaces agricoles...

L'étude en cours sur les zones d'intérêt écologique, et les premiers résultats des inventaires permettent de hiérarchiser les espaces, mais surtout de prioriser les interventions.

Ainsi, les espaces sur lesquels la pression anthropique (projet d'aménagement à proximité, intervention humaine dans le cadre de gestion des espaces, usages...) est la plus forte feront l'objet d'actions prioritaires.

Les cours d'eau sont par ailleurs largement intégrés dans la TVB montpelliéraine. Le Lez est en partie reconnu comme Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000. Le service hydraulique en partenariat avec le Syndicat du bassin du Lez (SYBLE) mène une étude sur les obstacles et les seuils tout au long de ce cours d'eau afin de favoriser la migration de l'anguille. Un tronçon à fort caractère naturel verra sa végétation renforcée, et un travail sur la limitation des espèces invasives (animales et végétales) sera effectué.

Échelles de travail pour la cartographie

Les cartographies sont réalisées au 1/10 000^{ème}.

Description de l'action et perspectives

Dates et échéances	Étapes et opérations à venir	Outils à mobiliser
Août 2013	Inventaires « faune-flore »	Marché public
Août 2013	APS (Avant Projet Sommaire) sur les aménagements des sites	Marché public
Novembre 2013	Résultats des inventaires naturalistes précis sur les 5 sites de la TVB frange Sud-Est	
Novembre et décembre 2013	2 Visites de présentation sur site à destination du public	Direction de l'Action Territoriale, et Communication
Janvier 2014	APD (Avant Projet Détaillé) sur les aménagements des sites	
Février 2014	Début des travaux sur la mare de Grammont	Entreprise
Février 2014	Projet sur les aménagements des sites	
Mars 2014	Concertation et plantations au parc des Pastourelles	
Avril 2014	Mise en place de formations internes pour les agents de la Direction Paysage et Biodiversité	
2014	Réflexion sur les éléments à communiquer auprès des Montpelliérains dans les différents sites de la TVB	
2013-2015	Organisation de réunions publiques tous les 6 mois	
2014-2015	Élaboration d'un outil pédagogique pour sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité urbaine	

Animation

Un comité de pilotage a été constitué. Il se réunit tous les 6 mois afin de faire un point sur l'avancement du projet et définir les orientations stratégiques.

Des réunions publiques sont prévues. Les premières se feront sur les sites étudiés spécifiquement dans le projet ; les secondes se feront en salle et auront pour but de tenir les habitants informés des différentes étapes du projet et de prendre en compte leurs idées et leurs remarques.

Des formations à destination des gestionnaires sont également prévues.

Partenaires du projet

Partenaires	Spécificités
Ministère en charge de l'Écologie / DREAL	Partenaire Financier (52,8% du projet)
Elus : élu à la biodiversité, élus de quartier, élu à l'aménagement, élu aux espaces verts	Partenaires politiques qui participent aux réunions de concertation avec la population
Service d'aménagement et de planification urbaine	Partenaires techniques (PLU, projet d'aménagement en cours...)
Service hydraulique	Partenaires techniques (gestion hydraulique, études sur les obstacles du Lez...)
Service de la domanialité publique	Partenaires techniques (informations sur les propriétaires fonciers et les échanges fonciers en cours)
CEFE : Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive	Partenaires scientifiques et techniques (projet de stage en codirection sur des protocoles de gestion et leur influence sur la biodiversité ; sur le suivi et l'évaluation des actions menées)
Conseil Général (projet de réseau vert départemental)	Partenaire technique (le CG étudie le réseau vert départemental : réseau cyclable et piéton le long du Lez et de la Mosson, cours d'eau traversant Montpellier)
Irstea : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture	Partenaire technique (projet de stage ou échanges sur le suivi et les évaluations de l'efficacité de la TVB)
Syndicat du bassin du Lez	Partenaires techniques sur la gestion des cours d'eau, les obstacles, les actions à mettre en œuvre
Agropolis International	Partenaire scientifique (participe au comité de pilotage)

Évaluation et suivi de l'action

Modalités de suivi

Un inventaire de la biodiversité des sites étudiés à été réalisé en 2013. Des inventaires de suivi auront lieu en 2015 puis tous les 5 ans.

Dispositif d'évaluation

A noter que le dispositif d'évaluation n'est pas mis au point ; il sera réfléchi au cours du projet avec les partenaires techniques tels que le CEFE et l'Irstea.

Coût de l'opération et financement

Projets		Coût
Etude TVB	Diagnostic faune/flore et préconisation de gestion	32 000 €
	Maîtrise d'œuvre sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques	34 000 €
	Communication, sensibilisation et développement d'outils pédagogiques	20 000 €
Travaux	Parc des Pastourelles	100 000 €
	Abords de la Lironde	100 000 €
	Plaine de Combemale	60 000 €
	Mare écologique de Grammont	50 000 €
	Rives du Lez	50 000 €
TOTAL	Projet TVB	446 000 €

Les financeurs de l'opération sont l'Etat et la Ville de Montpellier, respectivement à hauteur de 52,8 % et de 47,2 %.

Fiche réalisée par l'Aten et la Ville de Montpellier

